BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IV^{E} REPUBLIQUE
SEPTIEME LEGISLATURE

LOI N°029-2018/AN

PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2017-012/PRES DU 06 OCTOBRE 2017 PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET N°6068-BF CONCLU LE 27 JUIN 2017 A OUAGADOUGOU ENTRE LE BURKINA FASO ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT POUR LE DEUXIEME FINANCEMENT ADDITIONNEL DU PROJET D'APPUI AU SECTEUR DE L'ELECTRICITE (PASEL)

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu la résolution n°001-2015/AN du 30 décembre 2015 portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 23 juillet 2018

et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 :

Est ratifiée l'ordonnance n°2017-012/PRES du 06 octobre 2017 portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt n°6068-BF conclu le 27 juin 2017 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement pour le deuxième financement additionnel du Projet d'appui au secteur de l'électricité (PASEL).

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique

à Ouagadougou, le 23 juillet 2018

Le Président

Alassane Bala SAKANDE

Le Secrétaire de séance

Abdoulaye MOSSE